

CHRONIQUE D'UN COMPROMIS ACCEPTABLE

Il y a quatre mois, il n'était question de rien...

Avant de juger sans compromis les résultats obtenus par la mobilisation et la négociation, il faut se souvenir d'où nous sommes partis. Le 31 janvier 2008, le Directeur général répondait par la négative à la revendication portée par les organisations syndicales d'attribution d'une prime au personnel de l'établissement public. Il la qualifiait même, le 20 février, "d'inopportune et d'injustifiée". A cette époque, beaucoup chroniquaient déjà une revendication morte-née. Il est vrai que la barre avait été placée un peu haut, mais il n'est pas encore venu le temps, même avec un syndicalisme prétendûment moderne, où une revendication raisonnable aurait davantage de chance d'aboutir. Du côté syndical, rien de très nouveau finalement. Il faut toujours "taper" très haut pour tenter d'obtenir un peu. Pour rénover le dialogue social, il faut être deux et la Direction a encore beaucoup de progrès à faire.

Toujours est-il que la revendication d'une amélioration du pouvoir d'achat et d'une reconnaissance des personnels était (et reste) tellement légitime qu'elle a mobilisé un grand nombre d'agents lors des assemblées générales et, fait rarissime pour être relevé à sa juste mesure, fédéré dans l'action huit organisations syndicales durant 16 semaines. L'action collective a porté ses fruits. Le Directeur Général a dû modérer son jugement, bien maladroitement il est vrai...

Il y a un mois, il décidait seul ce qu'il pensait bon pour quelques uns ...

La CFTC ne fera pas grief à Monsieur De Romanet d'avoir voulu répondre à une préoccupation de pouvoir d'achat en axant son effort sur les premiers niveaux de rémunérations, mais elle s'interroge sur la méthode et l'absence totale de réponse au besoin de reconnaissance.

Comment en effet, pouvait-il tenter de provoquer une division inacceptable entre les personnels cadres et non-cadres, sans risquer de se mettre à dos tout le corps social de l'établissement ? Comment pouvait-il concevoir que les cadres seraient moins en attente de reconnaissance que les non-cadres, sauf à considérer que les premiers seraient auto-motivés par statut ?

Pour sa part, la CFTC attendait de lui qu'il accompagne son Elan stratégique 2020 d'un Elan social ambitieux, gage de réussite de ses ambitions. C'est bien collectivement qu'il conviendra de mettre en oeuvre les axes de ce plan.

La tentative a échoué. Le personnel s'est remobilisé de plus bel, particulièrement là où le Directeur Général pensait avoir éteint le feu, c'est à dire sur les sites de Bordeaux et d'Angers. C'est bien grâce à cette forte mobilisation, ponctuée par la journée nationale du 17 avril dernier, que la Direction Générale a dû rouvrir des négociations avec les organisations syndicales.

Mi-mai, Monsieur de Romanet avalait ses lettres de cachet...

A la reprise des négociations le 16 mai dernier, l'esprit consensuel avait repris le pas sur la volonté unilatérale. Le DRH du Groupe faisait savoir aux syndicats qu'il était attaché à la conclusion d'un accord pour, disait-il, tenter de sortir par le haut d'un conflit social de plusieurs semaines.

Rappelons que la base des négociations était conforme au courrier signé par les huit organisations syndicales, le 18 avril 2008, à savoir une demande d'extension du champ et du montant des mesures proposées, par différents vecteurs, dont un complément d'intéressement pour tous (cf courrier sur notre site intranet).

C'est donc assez logiquement que l'employeur est revenu à la table des négociations en proposant notamment une mesure générale sous la forme d'une majoration de l'intéressement 2008. Notons que cette mesure vise le périmètre de l'actuel accord triennal d'intéressement, à savoir plus de 6 000 collaborateurs, et donc au delà

des seuls agents en fonction au sein de l'établissement public (environ 5 000 agents). Sur cette base, l'intersyndicale a décidé, au cours des négociations, de revendiquer une majoration de 22%, contre 11% initialement proposés par la Direction. Un compromis a été trouvé à 16,5 %, qui représente une augmentation du taux de la masse salariale distribuée sous forme d'intéressement de + 0,75 % en 2008 et une augmentation au moins équivalente pour les années 2009 à 2011.

Dans le même temps, l'intersyndicale obtenait:

- une extension du champ de la mesure unilatérale pour les fonctionnaires et agents sous statut CAN dont l'indice majoré n'est pas supérieur à 534 (contre 490) et pour les salariés dont l'indice de rémunération n'excède pas 590 (contre 520).
- une majoration du complément de rémunérations versé en avril pour les fonctionnaires et agents CAN dont l'IM est inférieur ou égal à 380 et pour les salariés dont l'indice est inférieur ou égal à 480.

L'honnêteté nous commande d'écrire que l'extension de ce dispositif aux agents mis à disposition de la CAN ne relève pas, à proprement parler, des dernières négociations puisqu'elle avait été décidée par la Direction le 14 mai dernier, soit avant la reprise desdites négociations.

La CFTC a mis à votre disposition sur son site intranet (article "Ultime négociation"), au lendemain de la dernière réunion de négociations, le détail de l'ensemble des mesures contenues dans le protocole d'accord ainsi qu'une évaluation des sommes qui vous seront versées en 2008 au titre du complément de rémunération et de la majoration de l'intéressement 2008.

Doit-on avaler un nouveau cachet ou digérer la pillule ?

La question se pose certainement autrement. Soit, un accord, le plus large possible, est trouvé sur ce protocole, soit nous en restons à la seule mesure unilatérale décidée en avril dernier. Il n'est pas même question d'une nouvelle lettre de cachet du Directeur Général. A "qui veut gagner des millions", la course au sommet se traduit très souvent par une chute brutale de paliers. Il appartient à chaque syndicat, en accord avec son propre processus décisionnel, de se prononcer pour ou contre ce protocole. La CFTC comprend la position de celles des centrales syndicales, hostiles par nature au compromis, qui seraient réticentes à s'engager dans un protocole qui ne reprend pas inextenso leurs revendications initiales. D'autant qu'un engagement de leur part se traduirait par une impossibilité juridique de signer un avenant à un accord d'intéressement qu'elles n'ont pas validé à l'origine.

Pour sa part, la CFTC a décidé de signer ce protocole d'accord...

Ni triomphalisme, ni culpabilité dans cette décision. Le propre d'un compromis est de trouver une voie médiane d'accord. Nous trouvons ce protocole globalement satisfaisant. Fidèle à ses valeurs, la CFTC a toujours prôné la construction par palier du progrès social. Les tenants du grand soir resteront sans doute sur leur faim. Pour sa part, la CFTC n'est pas une adepte du tout ou rien. Ce protocole négocié constitue pour nous une première marche acceptable dans l'amélioration du pouvoir d'achat et de la reconnaissance professionnelle, par l'attribution immédiate d'un complément de rémunération et une augmentation significative, et surtout pérenne, de l'intéressement.

Nous devons ouvrir rapidement les autres négociations en suspens depuis plusieurs semaines sur des sujets qui, eux-aussi, participent d'une amélioration du pouvoir d'achat et sur ceux qui intéressent directement nos emplois et qui progressent rapidement, sans aucun débat. La CFTC sera présente et active sur ces thèmes importants, comme elle l'a été au cours de ce conflit.

La CFTC tient enfin à remercier les personnels qui, par leur forte mobilisation prolongée, soutenue par une intersyndicale soudée, ont rendu possible l'amélioration de la situation de l'ensemble des collaborateurs de l'établissement public, preuve que l'action collective et solidaire reste efficace malgré la diversité des opinions individuelles.